



Licenciement sans cause réelle ni sérieuse.

Par **lionelh**, le **23/01/2012** à **22:10**

Bonjour, rnbonjours MAÎTRE , j'ai eu un accident de travail il y a quelque mois, rnmon employeur a masqué mon accident de travail, il a fait la déclaration que j'avais pris une charge sur le pied, hors que sais mon collègue qui ma arraché le pied avec une mini-pelle et il n'a pas de caces. rnj'ai eu plus d'un mois arrêt de travail, et après j'ai due passer la visite médical du travail pour la reprise. rnquand j'ai eu ma visite du travail mon employeur ma dit que je ne travail pas aujourd'hui et demain et que je serrais comme même payer. rndeux jours après je reçois un courrier recommander d'une convocation à un entretien préalable qui me dise que je suis un danger pour mes collègue et moi même et que je suis dispensé de me présenté à mon poste de travail jusqu'à nouvel ordre, et que mon salaire étant toute fois maintenu. rnau rendez-vous ils me reproche des fautes faite sur les chantiers, sachant que sur les chantier nous somme par équipe de 2 voir 4, je suis le seul a prendre. rnil me reproche mon A.T qu'ils ont due modifier pour éviter une inspection du travail. rnet que je suis un danger pour tout le monde dans la société. rnrnpersonne ne veut me faire d'attestation dans la socité ils ont tous peurs. rnque puis je faire pour gagner au prud'homme? rnrnmerci de votre soutien.

Par **edith1034**, le **24/01/2012** à **07:42**

BONJOUR rnrncontactez d'urgence un avocat rnrnvous subissez un accident de travail maquillé en licenciement pour fauter rnrnpour tout savoir sur l'aide juridictionnelle rnrn<http://www.fbls.net/aide-juridictionnelle.htm> rnrnpour tout savoir sur les accidents du travail et le licenciement rnrn<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>

Par **lionelh**, le **24/01/2012 à 08:06**

bonjour, edith1034
merci de votre réponse, rnj'ai pris un avocat et il ma dit que on ne peux pas revenir sur l'accident car avec l'employeur il était convenue comme ça.rnrnmais j'ai garder les chaussures de sécurité qui montre bien un arrachement.

Par **pat76**, le **24/01/2012 à 15:38**

Bonjour
L'inspection du travail avait été informée de l'accident?
Quand a eu lieu l'accident?
A quelle date avez vous paasez la visite de reprise et qu'a déclaré exactement le médecin du travail.
Pendant l'entretien préalable, vous avez été assité par un conseiller?
Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?
A quelle date avec vous reçu la lettre de convocation à l'entretien préalable et a quelle date a eu lieu cet entretien?

Par **lionelh**, le **24/01/2012 à 18:45**

Bonjour, merci de votre réponse.
L'inspection du travail avait été informée de l'accident?
NON, comment je peux demander une expertise.
Quand a eu lieu l'accident? fin aoutr
A quelle date avez vous paasez la visite de reprise et qu'a déclaré exactement le médecin du travail.
début octobr
Pendant l'entretien préalable, vous avez été assité par un conseiller?
NON car ils prenne partie du patron.
Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise? OUI
A quelle date avec vous reçu la lettre de convocation à l'entretien préalable et a quelle date a eu lieu cet entretien? 3 jours après ma visite médical apte a reprendre le travail.

Par **pat76**, le **25/01/2012 à 14:45**

Bonjour
Vous pourriez indiquer des dates précises afin de vérifier si le délai de procédure pour l'entretien préalable et l'envoi de la lettre de licenciement a été respecté?